INFO-TRAVAUX

Agrandissement du Hudson Village Theatre

Sommaire du projet

- **Travaux prévus :** Agrandissement du Hudson Village Theatre.
- **Secteur des travaux :** Hudson Village Theatre et ses environs immédiats sur la rue Wharf.
- **Début des travaux :** Sous peu.
- **Durée estimée :** Environ six mois.
- **Entrepreneur :** Construction CAL.
- **Information sur le projet :** Hudson Village Theatre **campagne de financement**

Détails du projet

Les travaux d'agrandissement du Hudson Village Theatre débuteront sous peu. L'agrandissement prévu ajoutera environ 231 m² au bâtiment existant.

L'aménagement prévu du chantier comprend :

- des clôtures temporaires de chantier munies de filets de sécurité;
- des glissières de béton de protection du côté de la voie ferrée;
- une roulotte de chantier;
- des portes d'accès réservées à l'entrepreneur.

Stationnement et circulation

Une augmentation de la circulation de machinerie lourde et de véhicules de chantier est prévue sur la rue Wharf pendant toute la durée du projet, soit environ six mois.

Le stationnement d'EXO situé du côté est du théâtre demeurera ouvert pendant les travaux. Le stationnement du côté ouest du bâtiment sera fermé pendant toute la durée du projet.

L'accès au chantier se fera exclusivement par la rue Wharf. Les clôtures empêcheront l'accès au chantier depuis la rue Main par le stationnement du restaurant Embers.

Les travailleurs de la construction, les entrepreneurs, les sous-traitants et les fournisseurs doivent stationner leurs véhicules sur le terrain du chantier ou dans des aires de stationnement privées autorisées.

Tous les véhicules, y compris les véhicules lourds et les véhicules de livraison, doivent respecter le règlement no 743-2021 concernant le stationnement.

La circulation, l'accès aux propriétés voisines, les opérations municipales et l'accès des véhicules d'urgence ne doivent pas être entravés.

Aucune fermeture de rue, de voie de circulation ou de trottoir n'a été autorisée dans le cadre du permis de construction. Toute fermeture, obstruction ou occupation temporaire du domaine public nécessite une autorisation écrite préalable distincte de la Ville.

Accès piétonnier et accès au quai de la gare

À la demande d'EXO, des glissières de béton de protection seront installées entre la voie ferrée et le chantier.

L'accès au quai de la gare du côté ouest du théâtre sera fermé pendant les travaux. Le quai sera accessible uniquement du côté est du bâtiment.

Les piétons et les automobilistes doivent redoubler de prudence lorsqu'ils traversent la rue Wharf ou accèdent à la gare et aux stationnements adjacents.

Sécurité aux abords du chantier

Afin d'assurer la sécurité de tous pendant les travaux, nous rappelons aux résidents et aux usagers du train de respecter les consignes suivantes :

- Demeurez vigilants lorsque vous circulez à pied ou en voiture près du chantier.
- Ne pénétrez pas dans les zones clôturées ou délimitées par des barrières.
- Gardez une distance sécuritaire des véhicules de chantier et de la machinerie en activité.
- Utilisez les passages à niveau désignés et respectez les panneaux et les signaux en place.
- Respectez la signalisation temporaire et les consignes de circulation.

Bruit et heures de travail

Toutes les activités de construction doivent être réalisées de manière à réduire au minimum les nuisances et les perturbations pour les propriétés voisines et la communauté environnante.

INFO-TRAVAUX

Agrandissement du Hudson Village Theatre

Conformément à l'article 31 du règlement no 786-2026 concernant les nuisances, les activités de construction générant du bruit, y compris l'utilisation de machinerie et d'équipement, ne doivent pas troubler la tranquillité des résidents du voisinage durant les périodes suivantes :

- Du lundi au vendredi : de 20 h à 7 h.
- Les samedis, dimanches et jours fériés : de 16 h à 9 h.

Services municipaux

- Aucune interruption du service d'eau touchant les propriétés voisines n'est prévue pour le moment.
- Les services municipaux de collecte ne seront pas touchés par les travaux. Toutes les collectes se poursuivront selon l'horaire habituel.

Propreté du chantier et prévention des nuisances

Le Hudson Village Theatre et ses entrepreneurs doivent contrôler la poussière, les particules en suspension dans l'air et les débris; maintenir la propreté des rues, des trottoirs et des espaces publics; enlever rapidement la boue, la terre et les débris; et empêcher les sédiments et les débris de construction de pénétrer dans les puisards, les fossés et les réseaux de drainage.

Les déchets de construction doivent être entreposés dans des contenants appropriés et évacués régulièrement, conformément à l'article 7 du règlement no 786-2026. Il est interdit de déposer ou d'entreposer des matériaux de construction, des déchets, de l'équipement, des véhicules, des contenants ou des installations temporaires sur le domaine public sans autorisation écrite préalable de la Ville. Les espaces publics doivent demeurer dégagés et accessibles.